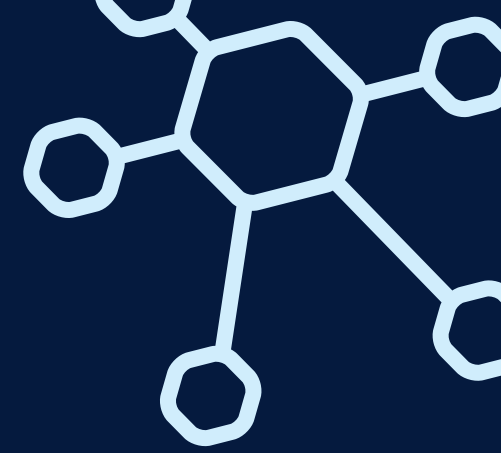


LA CENTRALE NUMÉRIQUE





De la Feuille de Route Numérique Départementale

à la mission
« Développement
des services
et usages numériques »



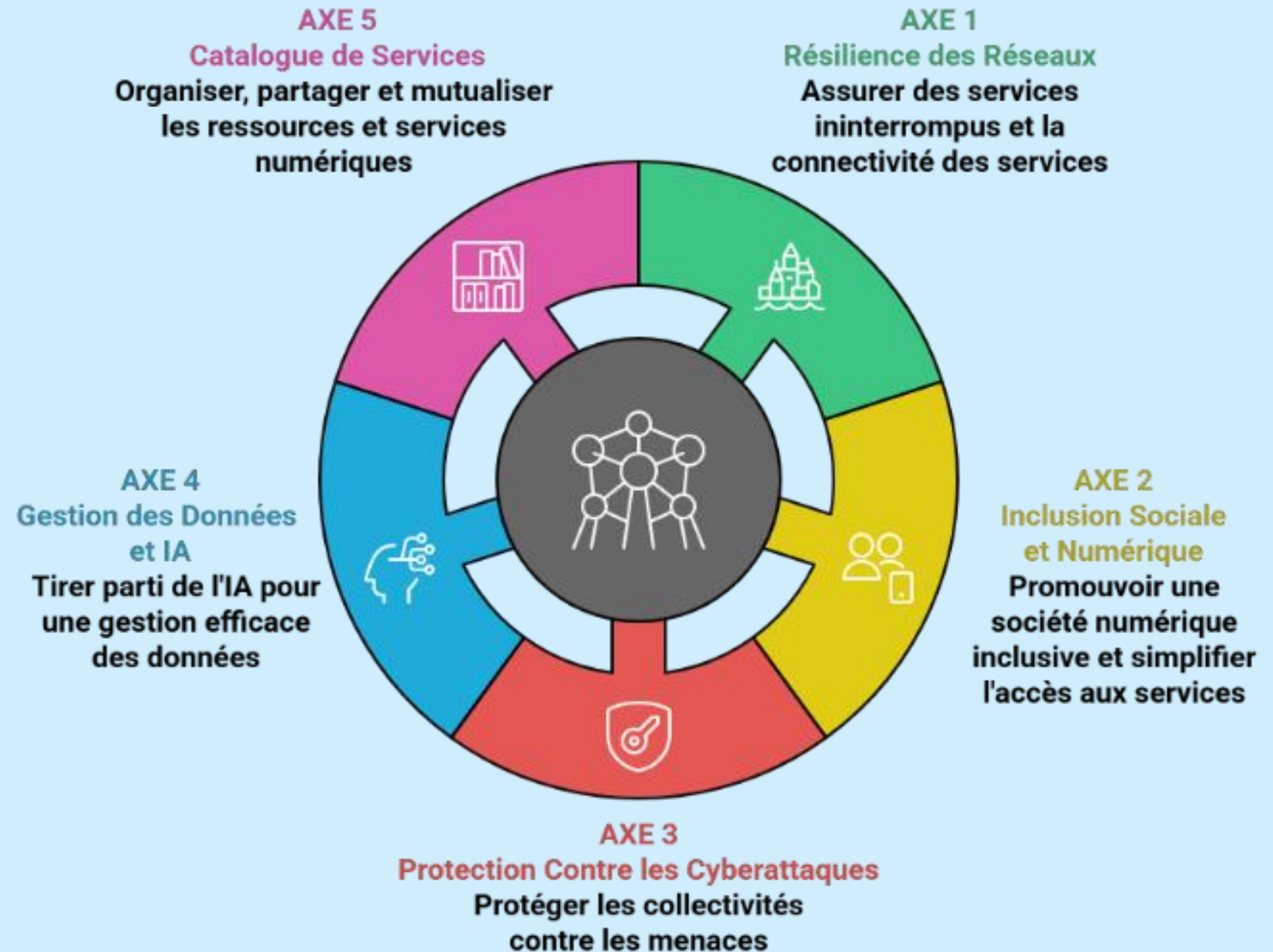


CONTEXTE

Le 26 mars 2024,
le Conseil départemental de la Haute-Garonne
a adopté sa Feuille de Route Numérique 2024-2028.

Cette feuille de route ambitieuse,
fruit d'un partenariat avec Haute-Garonne Ingénierie
et Haute-Garonne Numérique
décline des projets de services numériques
en faveur de la mutualisation
et au bénéfice des collectivités.

**5 AXES MAJEURS ONT ÉTÉ RETENUS
AVEC DES DÉCLINAISONS OPÉRATIONNELLES**



CONTEXTE



Dans ce contexte,
en cohérence avec les orientations
de la **Feuille de Route Numérique
départementale**

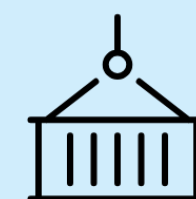
le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique
a développé une mission
« **Développement des services et usages
numériques** »

afin d'accompagner les collectivités
de Haute-Garonne **face aux enjeux
croissants du numérique**



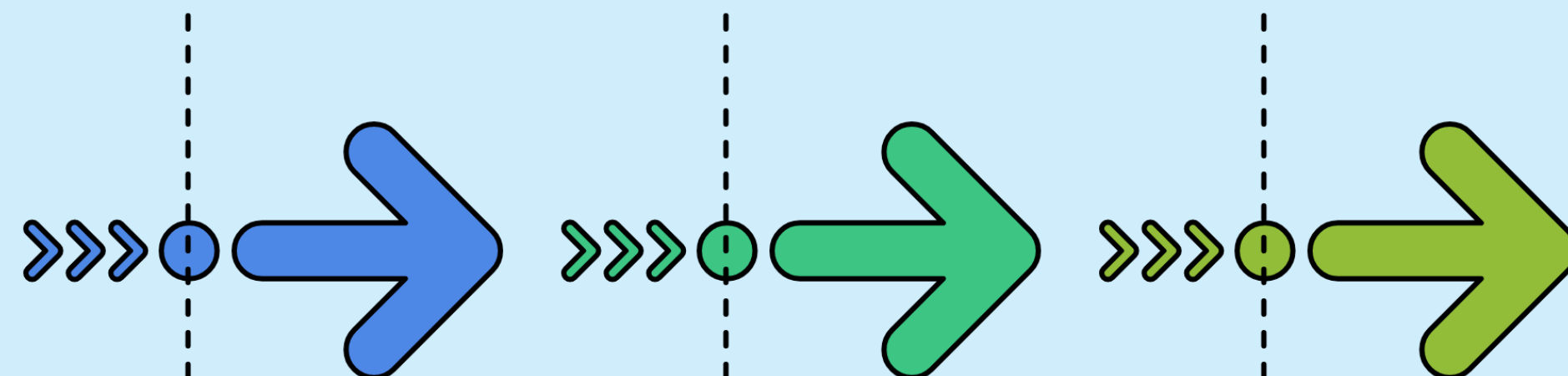
**Adoption de la feuille
de route numérique
Mars 2024**

Le Conseil départemental
adopte la stratégie numérique
pour 2024-2028



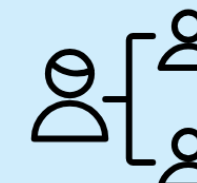
**Evolution
des statuts du Syndicat
Décembre 2024**

Le Syndicat modifie ses
statuts pour inclure une
mission de développement
des services numériques



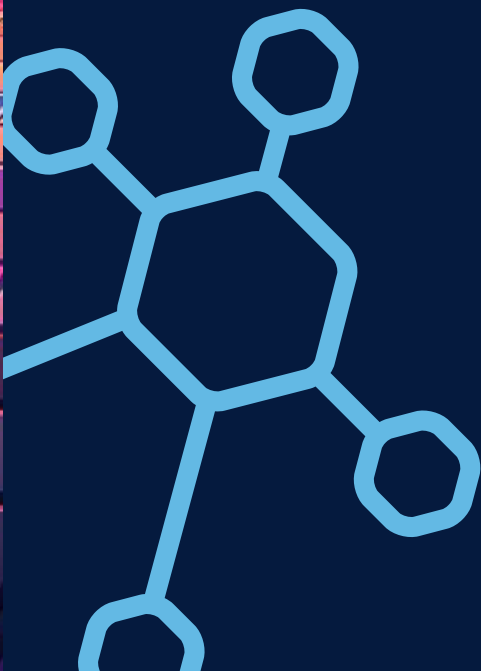
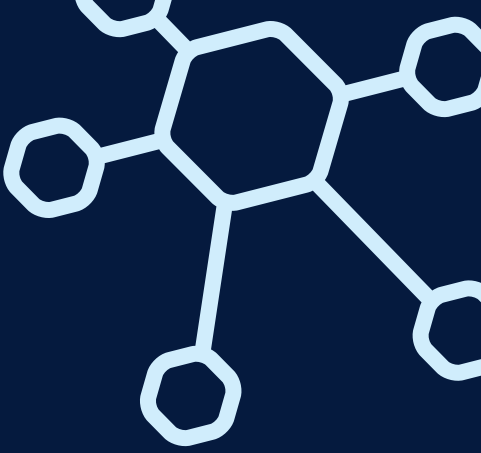
**Création
de la centrale d'achats
Juin 2024**

Haute-Garonne Numérique
met en place une centrale d'achats
dédiée au numérique





Présentation générale



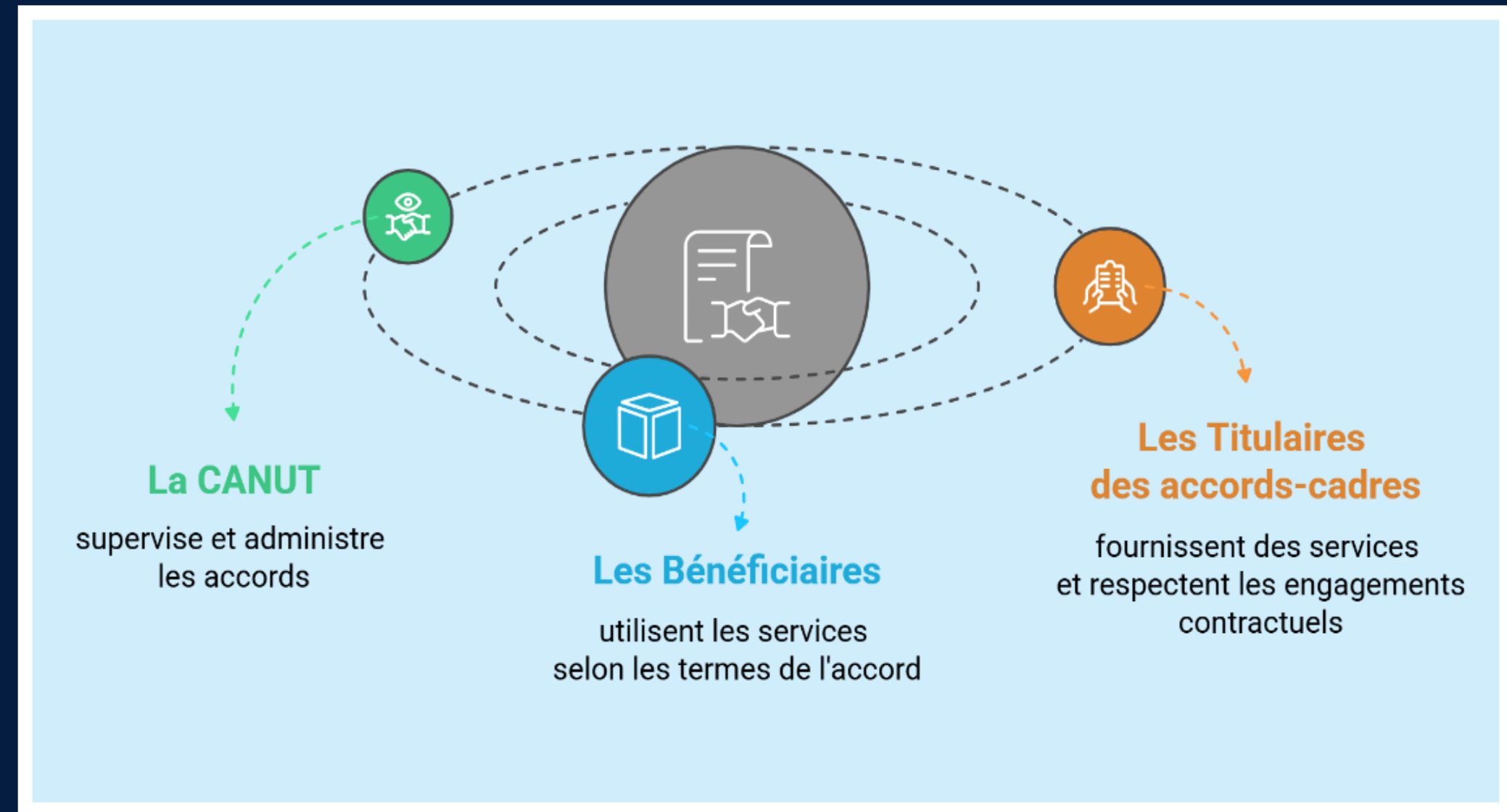
LA CENTRALE NUMÉRIQUE

UN ACCÈS AUX CENTRALES NATIONALES

Avec la mise en place de la **Centrale Numérique**, le Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique permet à ses adhérents de bénéficier des accords-cadres de la **CANUT**,

une centrale d'achats nationale spécialisée dans le numérique et les télécommunications.

En adhérant en tant que groupement pour ses membres adhérents, le Syndicat prend en charge les frais d'accès annuels au catalogue.



CONTEXTE

La Centrale Numérique est une création du Syndicat mixte Haute-Garonne Numérique

La Centrale Numérique est un projet global de mutualisation

à travers 3 univers complémentaires de services pour les collectivités du département



Accès centrales d'achats : CANUT

Prise en charge des frais d'adhésion pour accéder aux meilleures offres numériques et télécoms

Des marchés adaptés pour simplifier les achats numériques des collectivités



Haute-Garonne CONNECT le réseau des collectivités

Un réseau sécurisé et performant, reliant vos sites publics pour faciliter l'échange de données, l'accès aux services en ligne, et le partage de ressources

Mutualisation des coûts

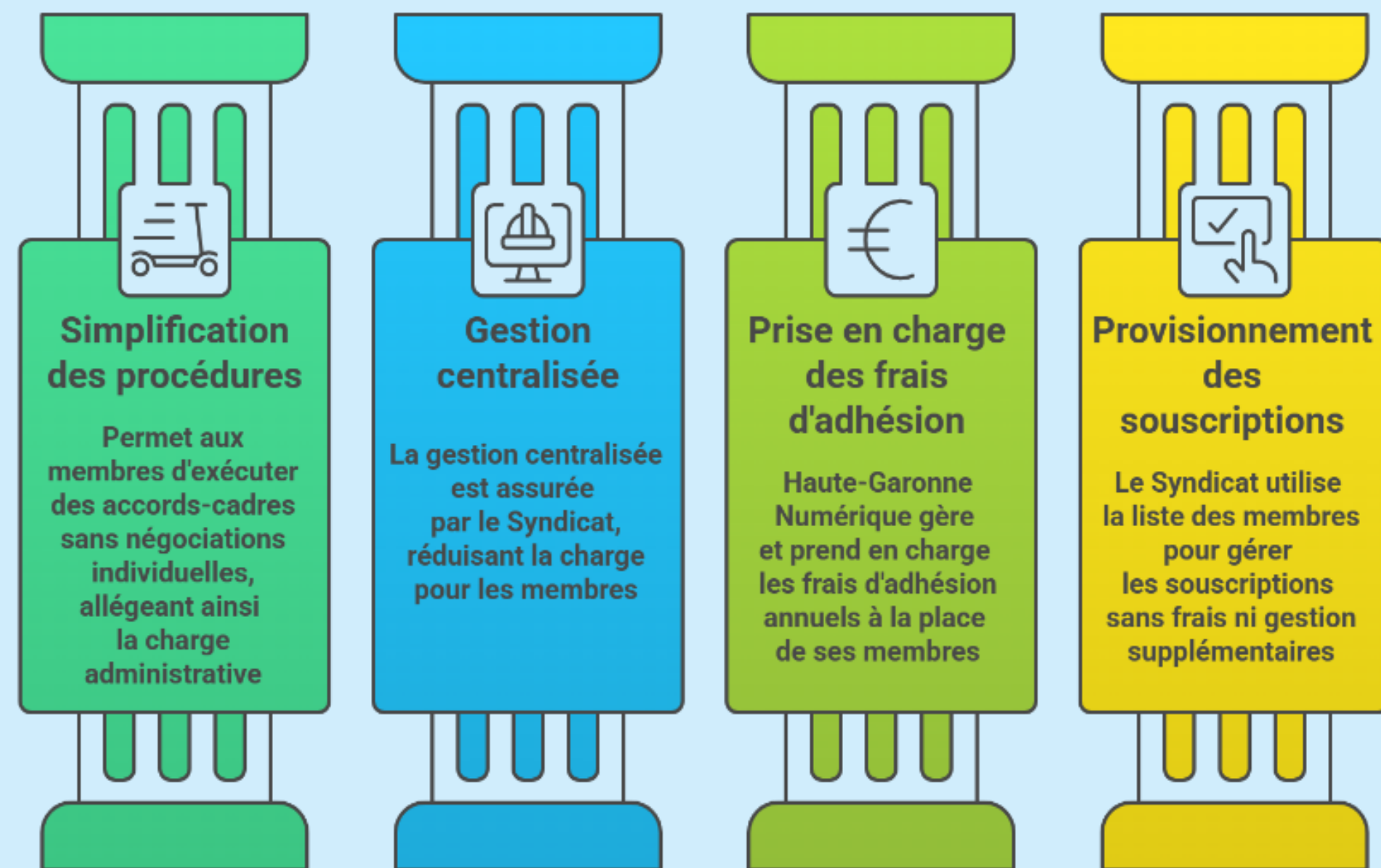
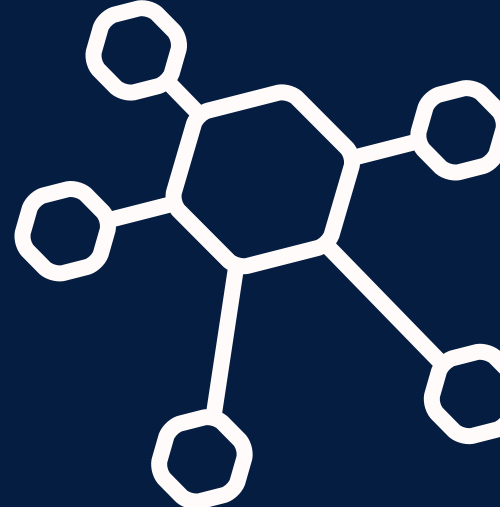
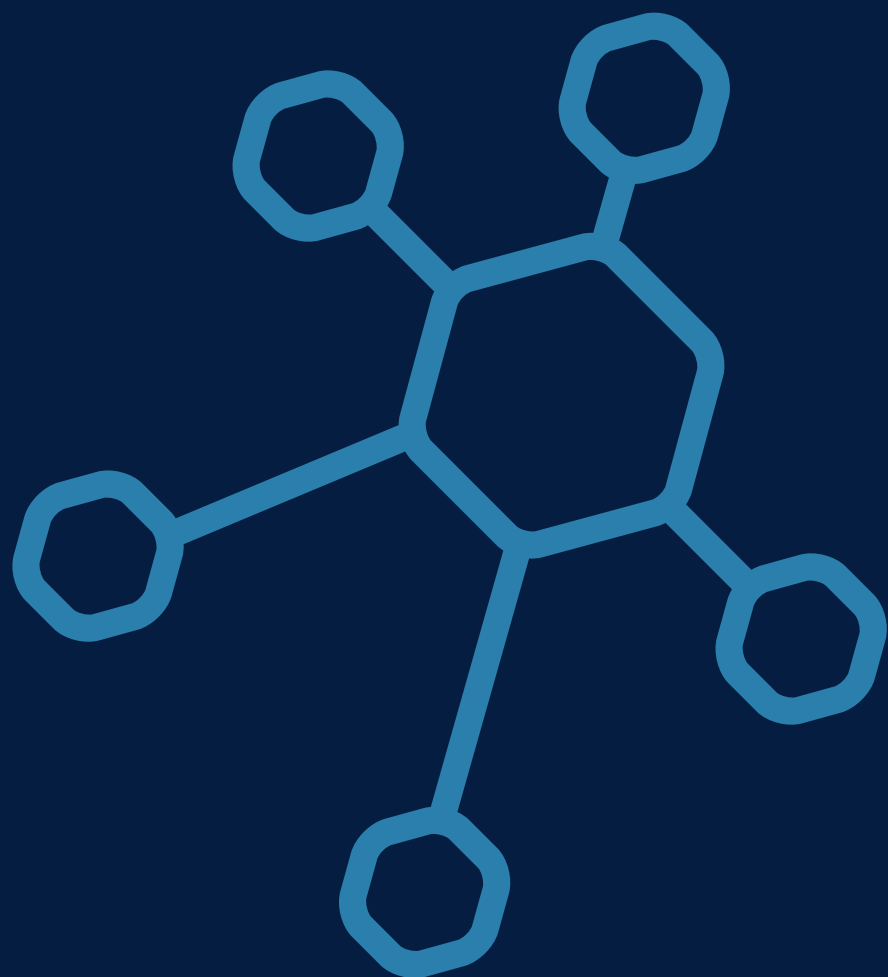


Accompagnement expertise conseil

Des conseils personnalisés pour répondre à vos politiques publiques numériques

LA CANUT

Quels sont les avantages de l'adhésion au groupement porté par le Syndicat ?



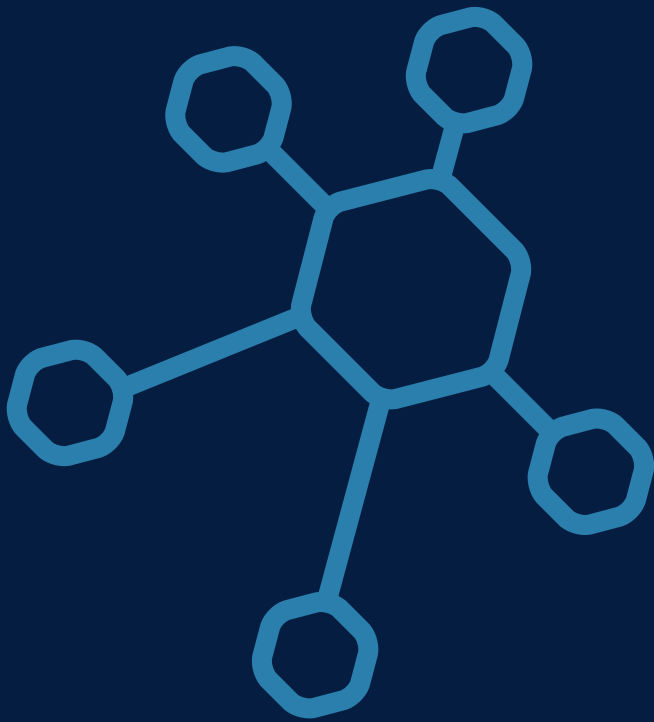


LA CANUT

Haute-Garonne Numérique a la capacité de souscrire à chacun de ces accords-cadres **en tant que groupement,**

et de prendre en charge les frais d'adhésion annuels pour ses membres,

qui peuvent ainsi bénéficier d'offres négociées.



Accords-cadres matériels

Fourniture de matériel bureautique, périphériques, écrans et solutions d'impression



Accords-cadres logiciels

Solutions logicielles multi éditeurs adaptées aux collectivités



Accords-cadres infrastructures

Services de télécommunications et solutions de téléphonie



Accords-cadres services

Prestations de services en télécoms, assistance projets, et intelligence artificielle



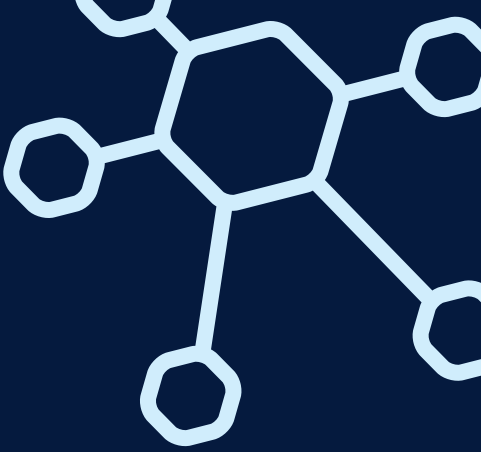
Accords-cadres sécurité

Stratégies et services de cybersécurité et gestion des identités



Accords-cadres 2026

Vidéoprotection et vidéosurveillance, infogérance des postes informatiques, environnement collaboratif souverain...



HGN CONNECT

Le Réseau Multi-Services (RMS) des collectivités



HGN CONNECT

LE RÉSEAU MULTI-SERVICES DES COLLECTIVITÉS

**Vous souhaitez interconnecter
vos bâtiments publics ?**

Mairie, services techniques, école ou groupement scolaire,
locaux culturels, sportifs ou associatifs...

**HGN CONNECT,
notre réseau multi-services,**

garantit une communication rapide, fiable et sécurisée,
permet le partage de vos ressources
et optimise vos coûts de fonctionnement.



HGN CONNECT

Le Syndicat s'appuie sur la Délégation de Service Public avec Fibre 31

HGN CONNECT propose ainsi un modèle économique sécurisé et pérenne

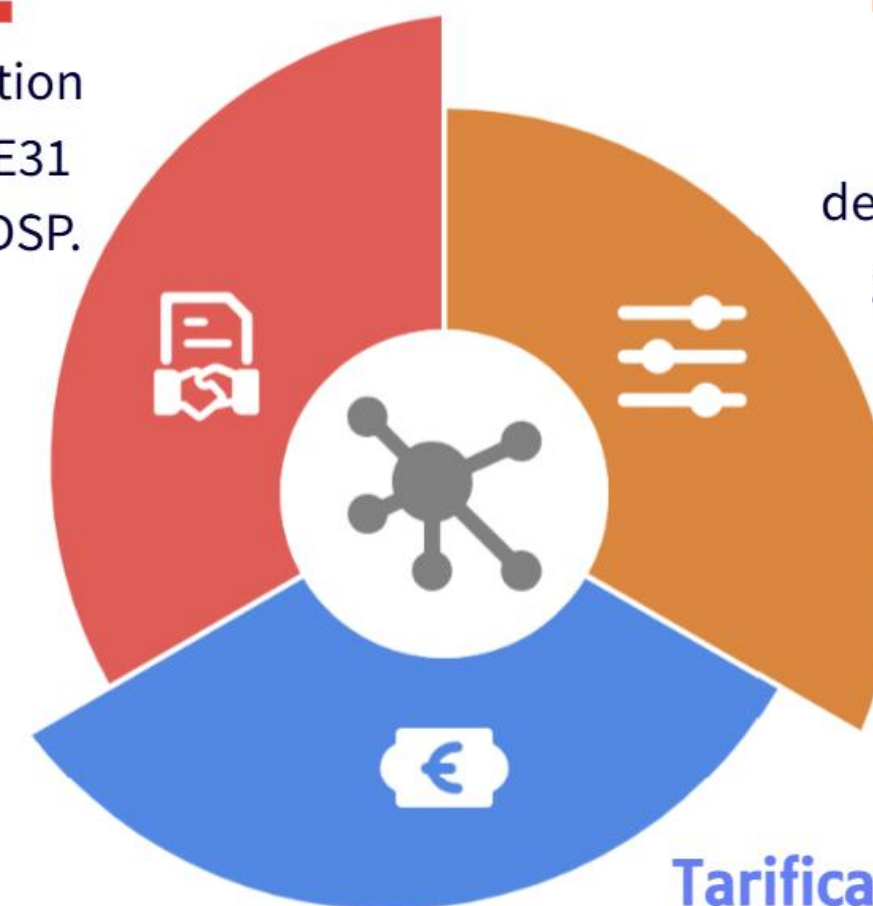
Un réseau multi-usages et multi-services

Délégation de service public

HGN confie la gestion du réseau à FIBRE31 via un accord de DSP.

Investissements pérennes

HGN assure la longévité des investissements grâce à des IRU de 20 ans.



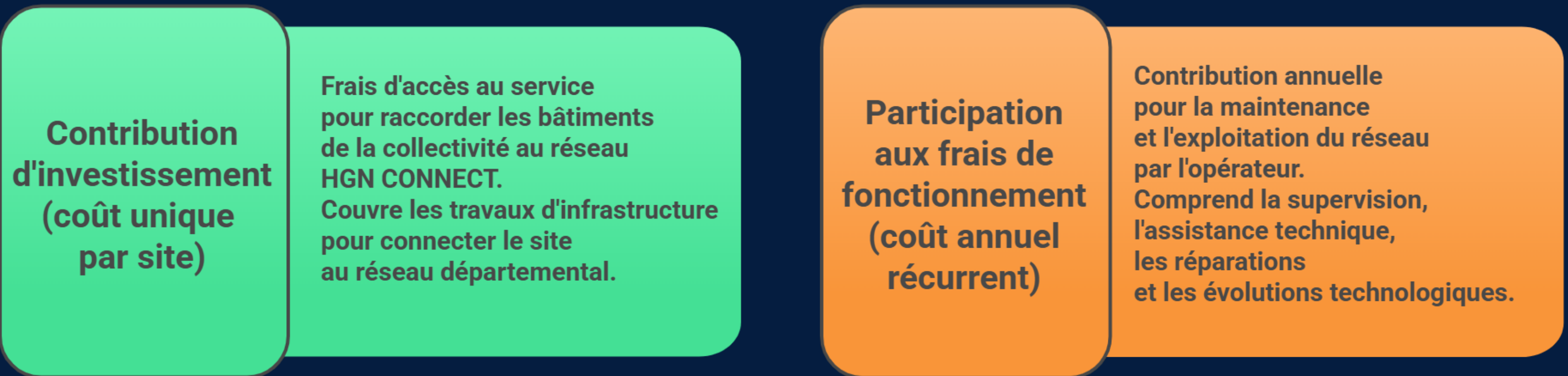
Tarification maîtrisée

HGN maintient la stabilité des prix en évitant l'indexation des tarifs.

HGN CONNECT

▶ Comment la collectivité contribue-t-elle au financement du réseau HGN CONNECT ?

La collectivité adhérente au Syndicat s'acquitte uniquement de deux types de contributions annuelles:

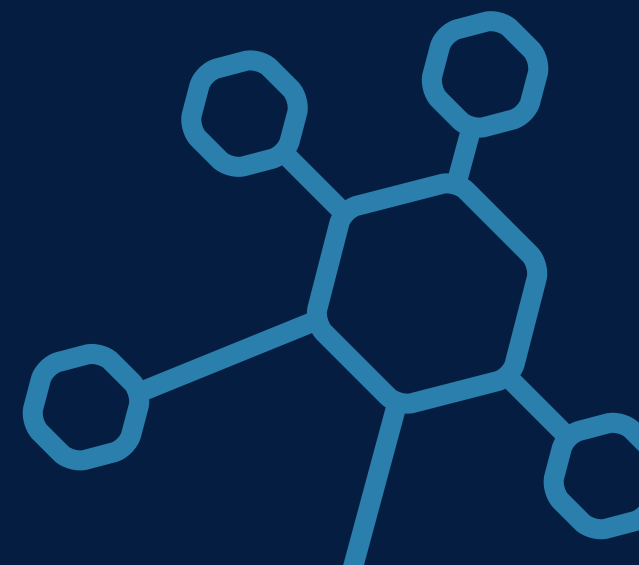


Modalités pratiques



Appel à contributions (investissement et fonctionnement) défini annuellement par délibération du Conseil Syndical,

Demandé en 2 versements à la collectivité par exercice budgétaire





HGN CONNECT

Le Réseau Multi-Services (RMS) propose des offres de connectivité et de sécurité adaptées pour les collectivités locales, en fonction de leurs besoins (un seul site / plusieurs sites publics, sécurité intégrée ou avancée...)

Les offres de services RMS :

- Interconnexion des sites
- Accès Internet (en coeur de réseau)
- Plateforme de sécurité

Présentation de l'offre HGN CONNECT



Interconnexion Multisites

Relier plusieurs
sites publics
entre eux (VPN IP).



Accès Internet sécurisé Multisites

Connexion pour
plusieurs sites publics
avec sécurité renforcée.



Accès Internet sécurisé Mono-site

Connexion sécurisée
pour un seul site.

HGN CONNECT



Accès Internet sécurisé Mono-site

Connexion sécurisée
pour un seul site.



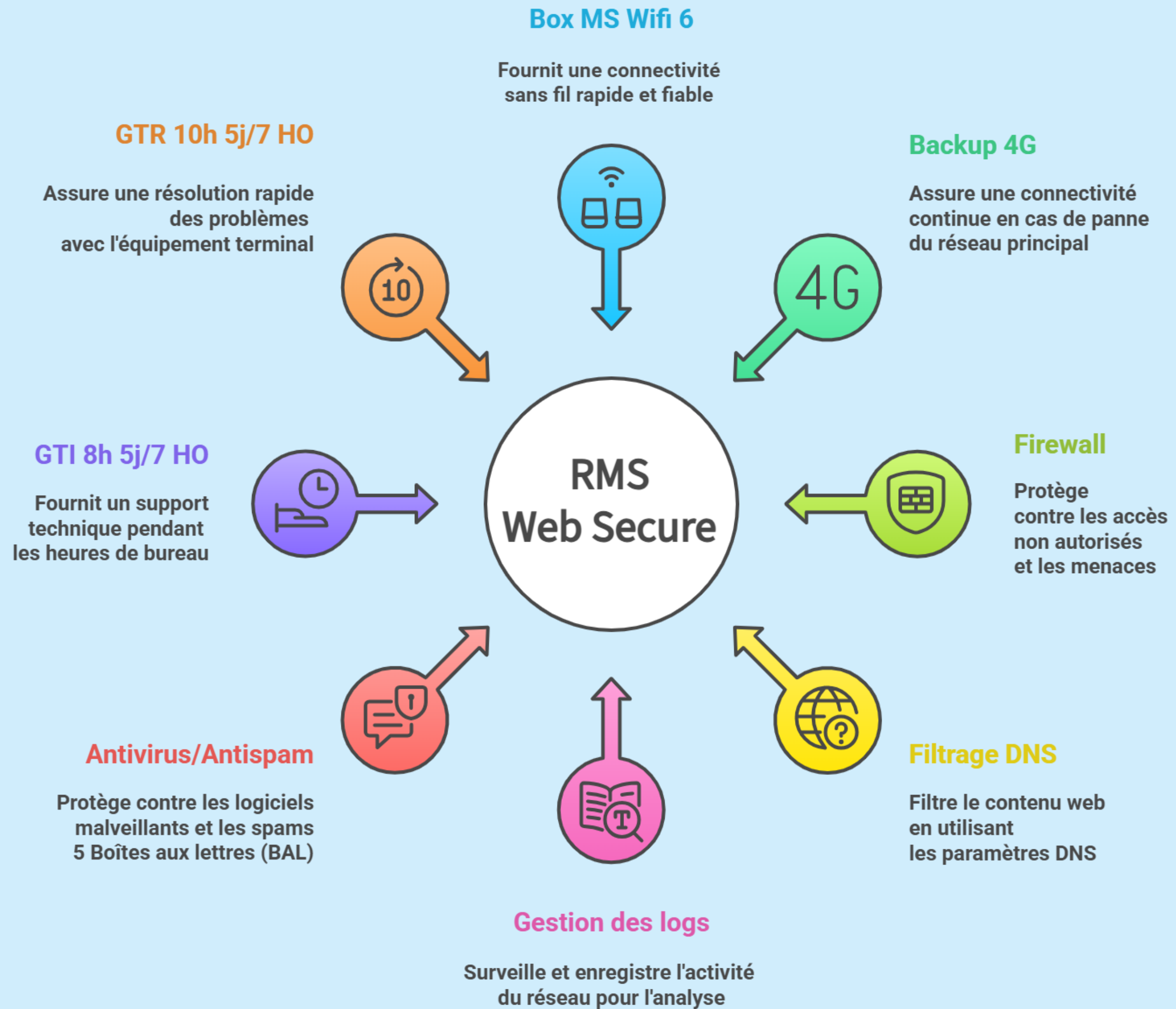
Participation à
l'investissement IRU
sur 20 ans

180,00 €



Participation au
fonctionnement
par mois

60,00 €



HGN CONNECT



Accès Internet sécurisé Mono-site

Connexion sécurisée
pour un seul site.



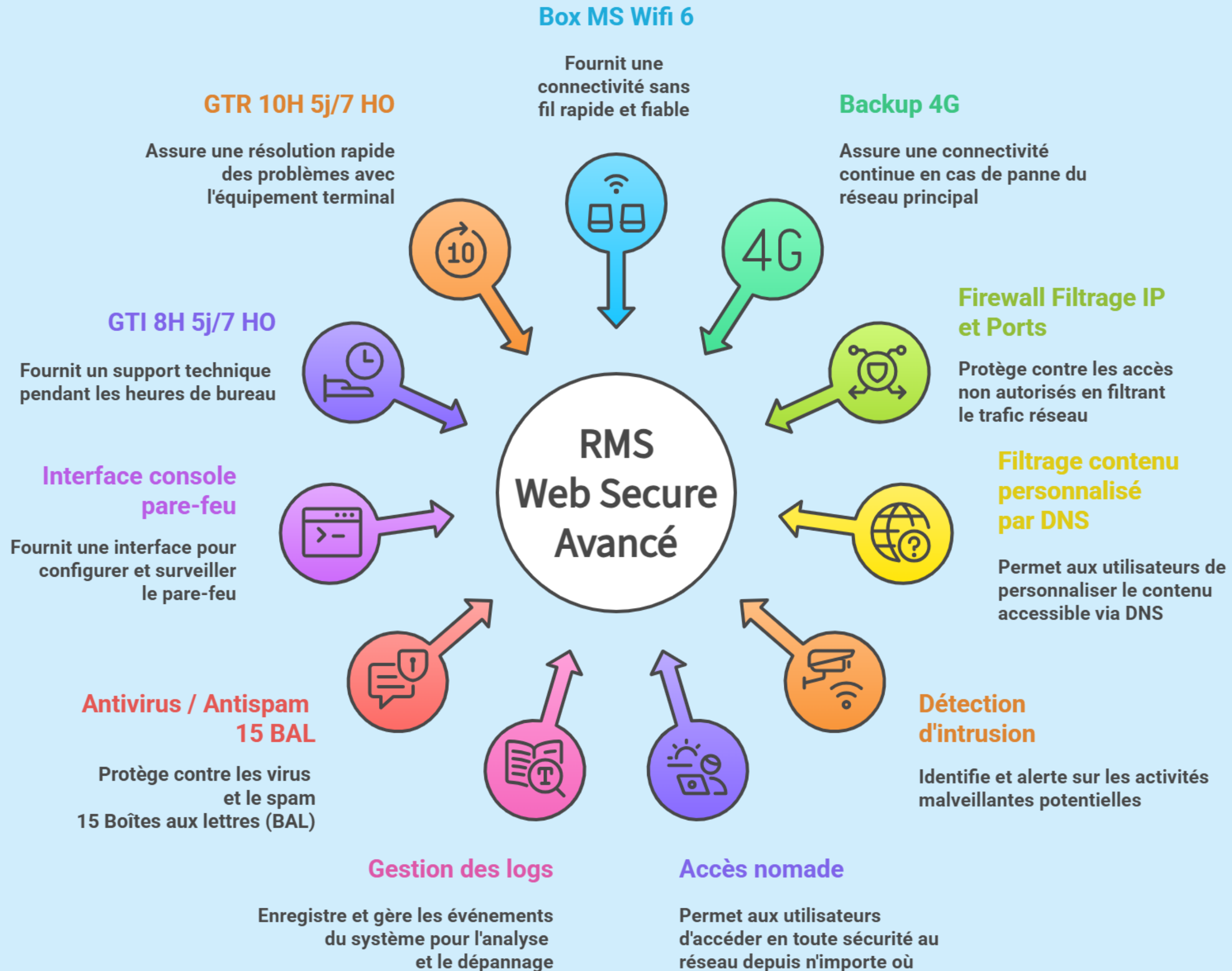
Participation à
l'investissement IRU
sur 20 ans

180,00 €



Participation au
fonctionnement
par mois

96,00 €



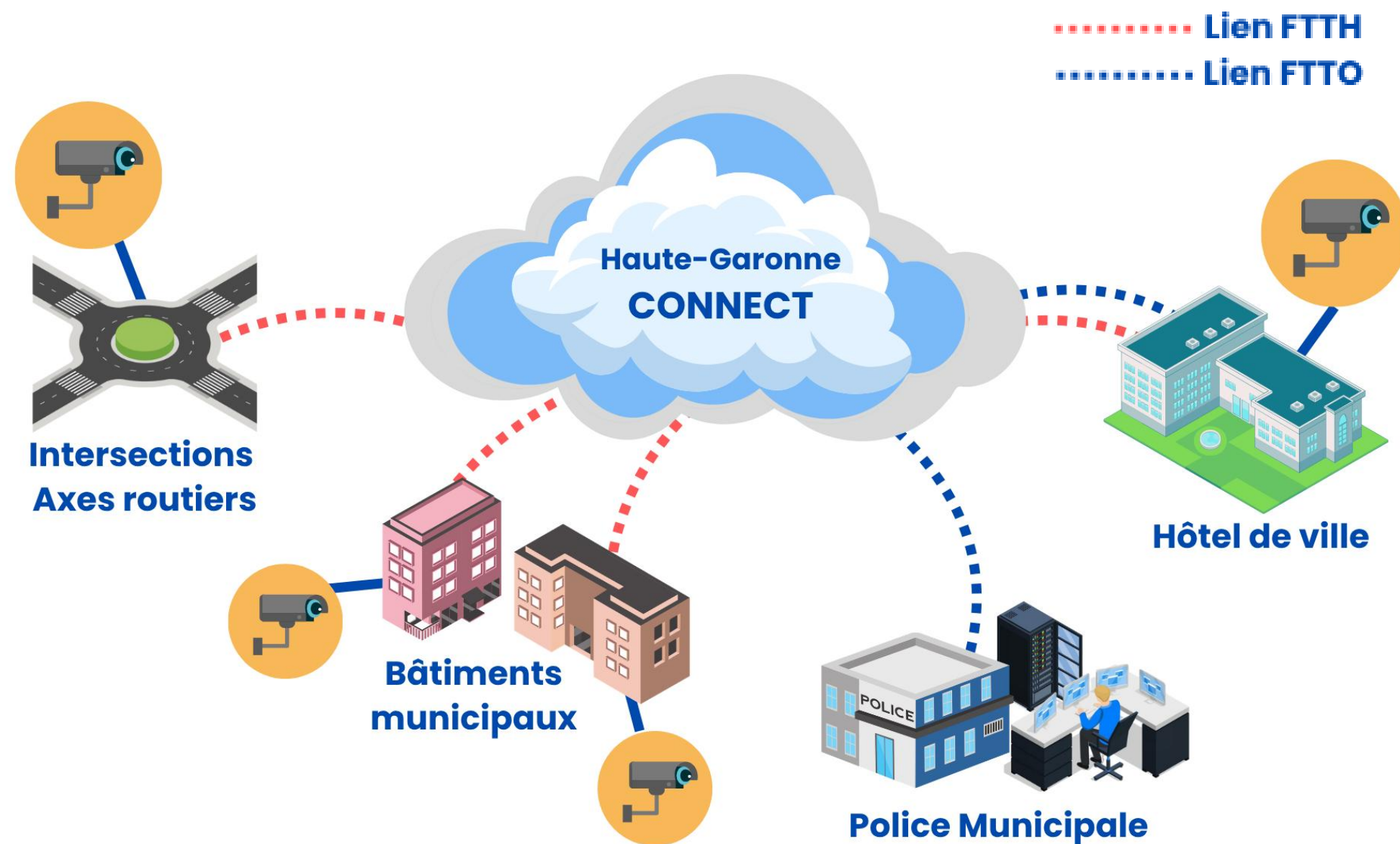
HGN CONNECT

► Focus Vidéoprotection

Au-delà de répondre aux besoins de fonctionnement des services municipaux (informatique / téléphonie)

HGN CONNECT permet également de répondre au besoin de maillage du territoire de la commune pour les projets de vidéoprotection.

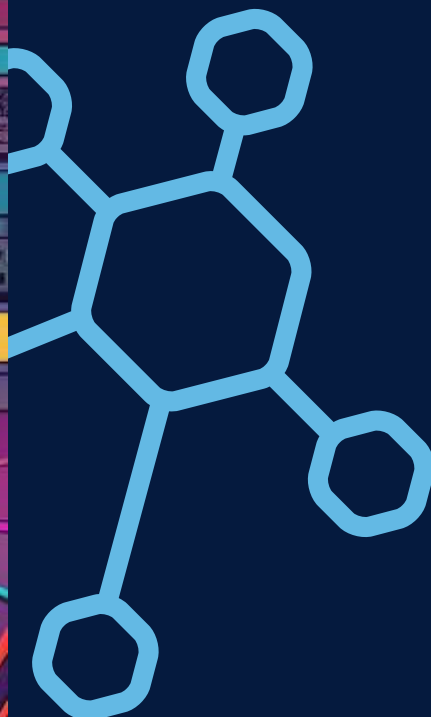
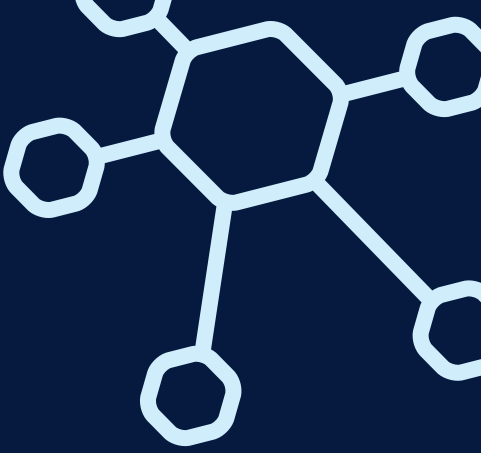
Les flux vidéo bénéficient d'une segmentation réseau qui les isole des autres données circulant sur l'infrastructure d'interconnexion.





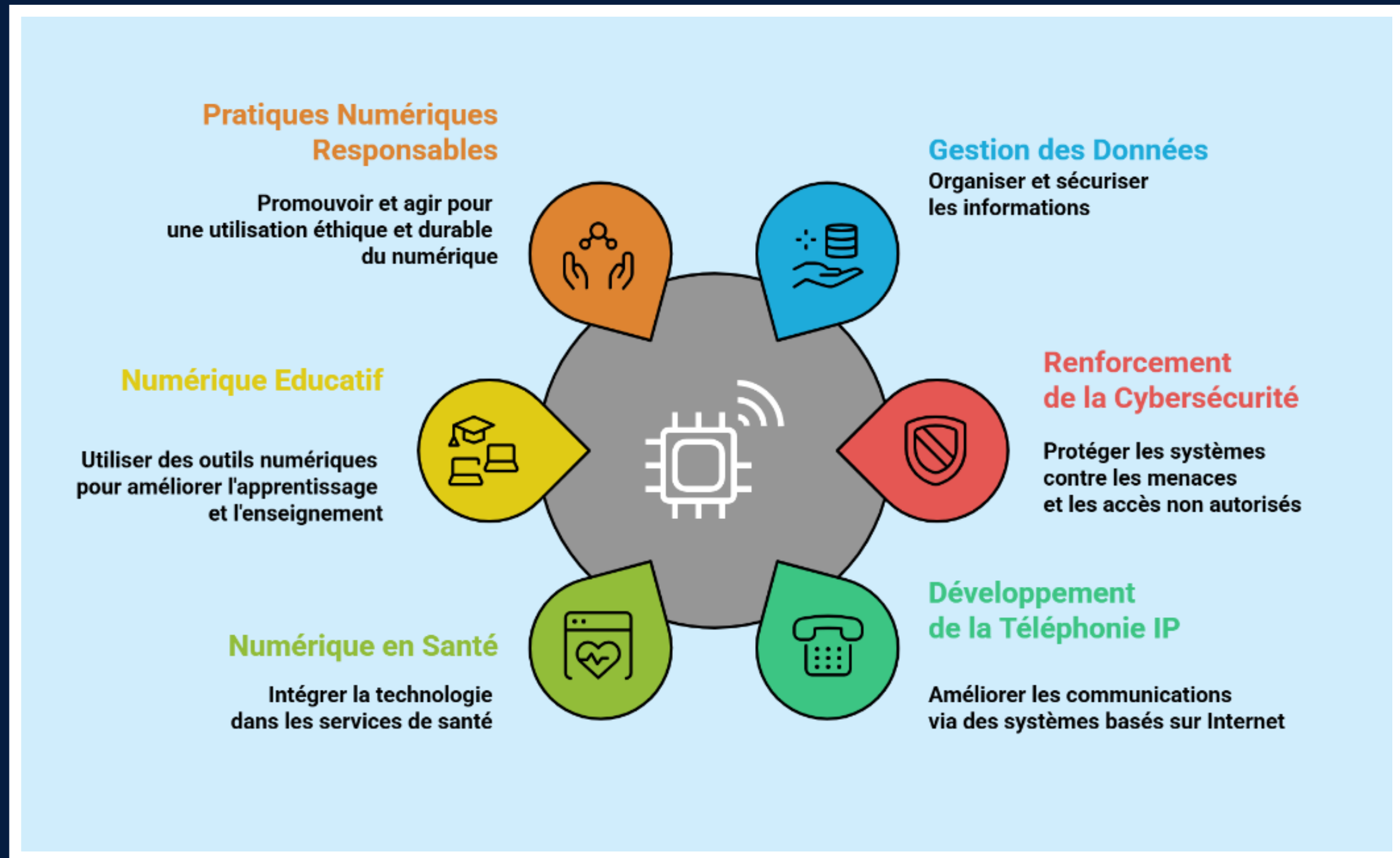
**Accompagnement
Conseil
Expertise**

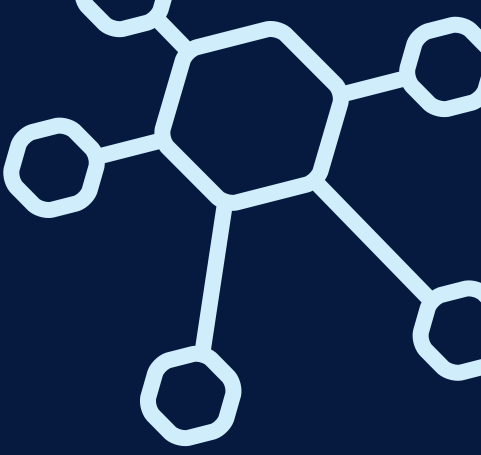
Vos projets numériques



ACCOMPAGNER ET CONSEILLER LES ADHÉRENTS

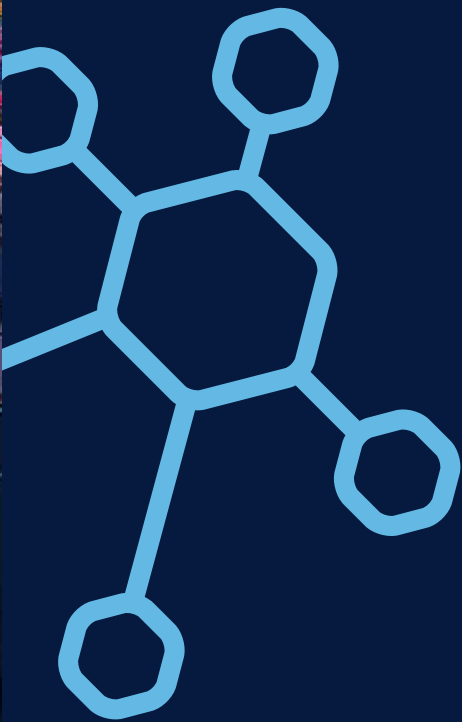
Le Syndicat peut vous accompagner
et vous faire bénéficier de son expertise
dans les domaines suivants :





La mission **Développement des services** **et usages numériques**

Mode d'emploi

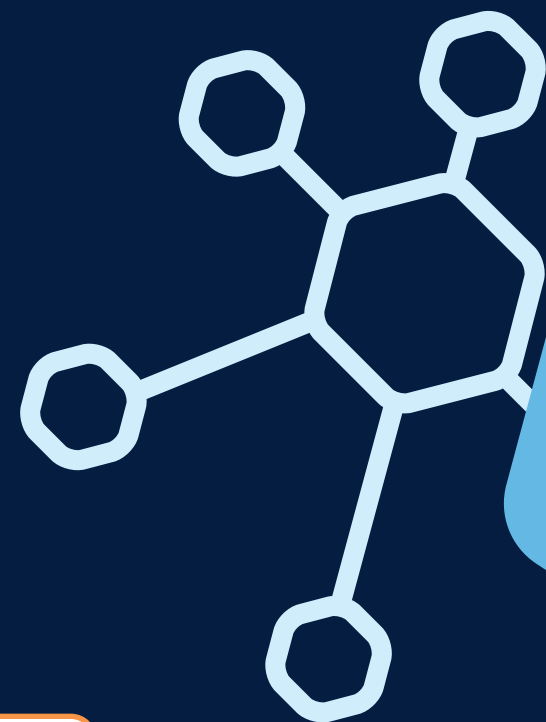


COMMENT BÉNÉFICIER DE CES SERVICES ?

**Vous êtes une collectivité territoriale
ou une structure publique de Haute-Garonne ,
et vous souhaitez bénéficier de l'offre de services
portée par le Syndicat (mission SUN) ?**

Votre structure doit adhérer à Haute-Garonne Numérique

**L'adhésion au Syndicat au titre de la mission
« Développement des services et usages numériques (SUN) » vous
permet d'accéder au catalogue de la CANUT
et de bénéficier de l'accompagnement
et des prestations du Syndicat.**



COMMENT BÉNÉFICIER DE CES SERVICES ?

Afin de faciliter votre adhésion

Les statuts du Syndicat et un modèle de délibération
sont disponibles sur la page du site web :

[Haute-Garonne Numérique - Adhésion à la mission SUN](#)

Une contribution est prévue à l'adhésion
et votée chaque année par le Conseil Syndical

L'adhésion est gratuite pour l'année 2026



Décision Préalable

Avant de procéder à l'adhésion,
il est impératif que votre collectivité
ou structure délibère en faveur
de cette démarche

Dans la même délibération,
la collectivité ou structure adopte
les statuts du Syndicat mixte
Haute-Garonne Numérique

Adoption des Statuts



Désignation du Représentant

Chaque collectivité ou structure
doit désigner un représentant
pour le Syndicat mixte

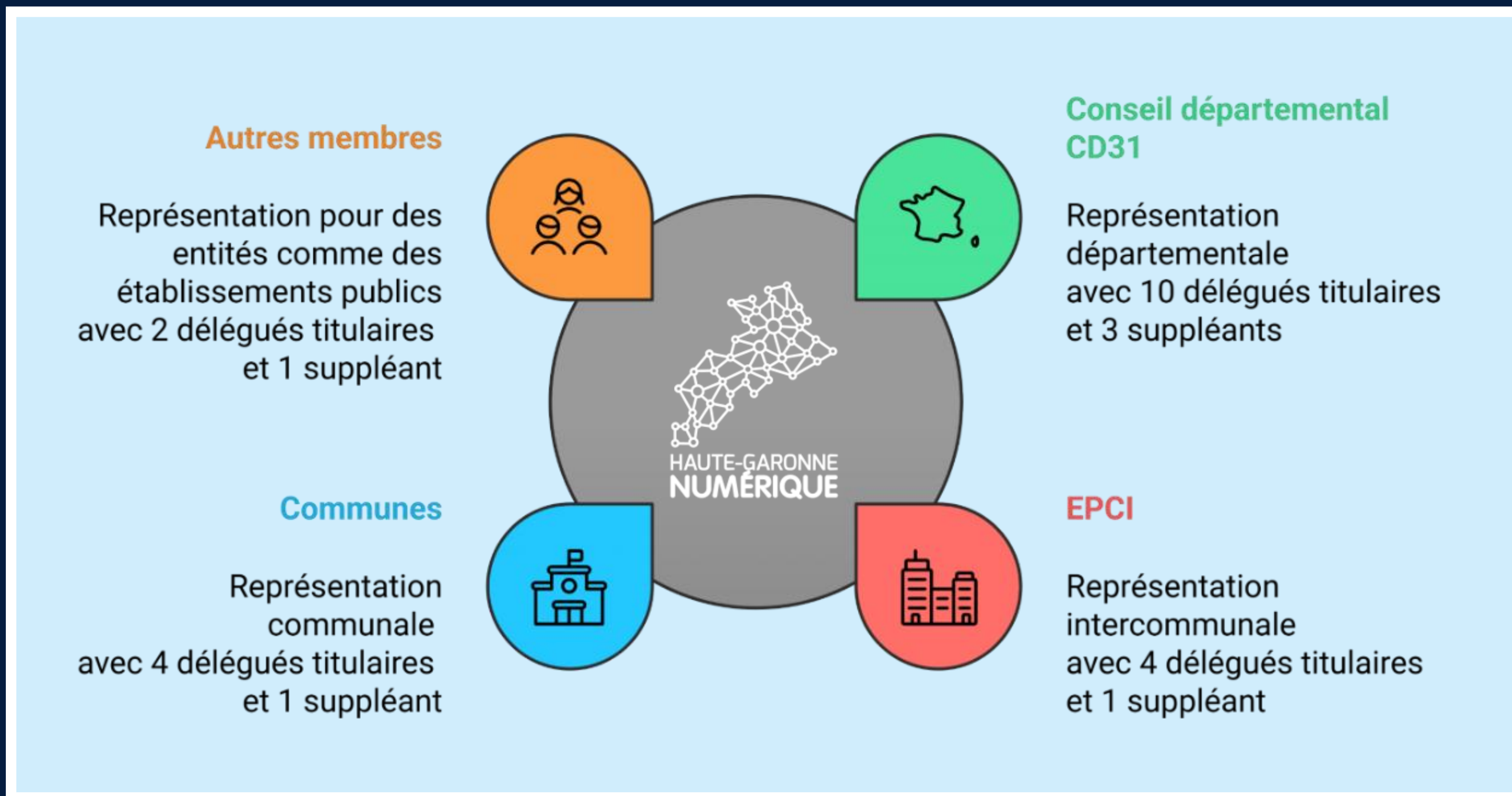
La collectivité ou structure
transmet sa délibération.
Le Conseil Syndical vote son adhésion

Vote du Syndicat



GOUVERNANCE GLOBALE

MISSION SUN



BESOIN D'AIDE ? UNE QUESTION ?

Contactez-nous à l'adresse suivante :



contact@haute-garonnenumérique.fr

Retrouvez ces informations sur le site web
de Haute-Garonne Numérique :



[La Centrale Numérique](#)

